

**Newsletter**

**Juillet – août – septembre 2023**

Bonjour,

*« Les vacances permettent à notre cerveau de délaissier les routines de travail et les tâches répétées du quotidien pour se consacrer à d'autres choses. Découvrir de nouveaux lieux et faire de nouvelles activités le stimulent, lui font du bien, pour que lui aussi se retrouve en vacances ! »*

Mettons donc notre cerveau sur « off » et profitons de ces vacances estivales pour prendre soin de nous !

Avant ce lâcher prise des plus importants, je vous propose une nouvelle édition de la newsletter trimestrielle. Vous y découvrirez un dossier sur le départ des enfants pour l'école, un rappel sur quelques informations juridiques, deux activités ludiques gorgées de soleil, des nouveautés album jeunesse, des photos de ces moments passés ensemble et des informations sur la rentrée 2023.

**Belle lecture à vous et surtout passez de belles vacances !  
A bientôt,**

**Magali MANTION, animatrice du RPE**

Retrouvez toutes nos informations  
et plus encore sur notre Padlet :  
[Pôle Petite Enfance CCPH \(padlet.com\)](https://padlet.com/Pole-Petite-Enfance-CCPH)



## Le départ des enfants pour l'entrée à l'école

La séparation chez l'enfant est une question centrale qui se pose dès son entrée dans les dispositifs d'accueil de la petite enfance et donc bien avant son départ à l'école. En tant que professionnelles, les assistantes maternelles accompagnent les enfants et leurs familles dans ces différentes étapes jusqu'à cette dernière séparation pour l'entrée à l'école qui est également pour les assistantes maternelles source d'émotions. Camille Cueff, psychologue PMI Enfance, vous dévoile ses conseils.

La séparation chez l'enfant est une question centrale qui se pose dès son entrée dans les dispositifs d'accueil de la petite enfance et donc bien avant l'école. La séparation dessine les contours de la vie de l'enfant durant cette période, ainsi que la pratique de l'assistante maternelle.

En effet, le début de l'accueil est bien souvent marqué par la première séparation parent-enfant. Le lieu d'accueil devient le deuxième milieu immédiat de l'enfant après sa famille de façon générale. Ainsi, une autre personne donneuse de soins, l'assistante maternelle, par sa place dans ce triptyque « parents-professionnelle-enfant », va permettre à l'enfant de traverser ce processus psychologique qu'est la séparation. **Un tournant important dans la vie de l'enfant, qui précède celui de l'individuation, si primordial pour son développement.** En effet, ce processus représente un véritable défi pour les professionnelles de la petite enfance, à savoir : **permettre aux enfants accueillis de découvrir qui ils sont en tant que petit humain différencié de leurs parents à travers leurs sensations, leurs sentiments, leurs comportements dans leurs liens aux autres, ...** Le but ultime étant qu'ils puissent se créer leurs frontières psychiques entre leur monde intérieur et extérieur. Enfin, l'entrée à l'école, soit la séparation assistante maternelle-enfant, se révèle au regard de ces enjeux être l'aboutissement de l'exercice des missions d'une assistante maternelle.

À l'heure où l'intérêt supérieur de l'enfant est de mise, notamment dans les politiques publiques de santé du jeune enfant (*Rapport des 1000 premiers jours*), l'épanouissement de l'enfant dans son lieu d'accueil est pensé à la fois, à travers la qualité de la relation entre le ou la professionnel(le) et l'enfant mais aussi entre l'assistante maternelle et la famille.

Guidés par la théorie de l'attachement, nous pouvons confirmer que les assistantes maternelles sont, après les parents, des figures d'attachement à part entière. En d'autres termes, cela signifie pour l'enfant qu'il peut, de manière durable, **trouver de la proximité et de la sécurité auprès de l'assistante maternelle** lorsque cette dernière répond de manière adaptée et cohérente à ses comportements de signalisation et d'approche (*Sourires, pleurs, agrippements, cris, ...*). Pour résumer donc, c'est dans cette situation que l'on parle d'**attachement réciproque** entre l'accueillante et l'enfant. Ainsi, de cette relation privilégiée – soutenante, accessible, protectrice et réactive – se dégagera un sentiment de sécurité pour l'enfant, c'est-à-dire, **une sécurité qu'il intériorisera et qui lui sera d'une richesse et d'une aide précieuse tout au long de sa vie.** Avant de se sentir vraiment en sécurité avec l'assistante maternelle, il aura alors fallu que l'enfant saisisse que ses parents font confiance à cette professionnelle. Dès lors commence des « allers-retours » entre les figures d'attachement principales (*les parents*) et secondaires (*l'assistante maternelle, les grands-parents, ...*). **Le simple fait pour l'enfant de savoir qu'il peut compter sur la réactivité et la disponibilité d'une de ses figures d'attachement lui permet d'être rassuré et d'explorer activement son environnement.**

Vient alors pour l'enfant le temps de penser aux « aurevoirs » avec l'assistante maternelle et donc à l'arrivée de nouvelles figures d'attachement secondaires dans sa vie comme ses futurs professeurs des écoles ou encore l'ATSEM de la classe. Ainsi, suivant la qualité de ces premières relations avec ses figures d'attachement dans la prime enfance, il sera plus ou moins facile pour l'enfant de pouvoir, d'un côté se sentir digne d'être considéré en tant qu'élève dans ce nouveau milieu et, d'un autre côté, se représenter « l'autre » en tant que personne ressource et sensible à ses besoins.

En résumé, **les assistantes maternelles endossent ce rôle de « premier agent » de séparation et de socialisation pour l'enfant.** En complément des relations parents-enfants, la qualité de la relation que la professionnelle va tisser avec l'enfant accueilli est **en partie gage de ses modalités relationnelles futures** et donc de son vécu à venir en tant qu'élève.

Il n'existe pas de « bonne » ou de « mauvaise » façon d'accompagner les séparations et leurs vécus qui sont tous différents. Toutefois, la question qui demeure est de savoir ce qui serait « le mieux » pour que les jeunes enfants vivent, à ce moment-là, ce sentiment de continuité d'exister, c'est-à-dire, qu'ils puissent se sentir les mêmes, qu'importent les personnes qui l'entourent et les lieux dans lesquels ils évoluent.

## Pour cela, voici quelques conseils non exhaustifs de Mme Camille Cueff :

- Dans cette transition, en tant que base de sécurité pour l'enfant, il s'agirait de ne pas « faire » mais « d'être » (sensible, disponible, ...) tout simplement.
- Il importe de rappeler que vous n'êtes pas seule autour de l'enfant, les parents restent les premiers acteurs de cette séparation. Vous êtes une vraie équipe et vous formez ensemble une chaîne de sécurité autour de l'enfant.
- Il est important d'accepter que l'enfant se soit attaché à vous : ça lui a été nécessaire pour son développement et son sentiment de sécurité interne; pour cela, il a fallu que vous aussi ayez une forme d'attachement à l'enfant pour mener à bien le processus. Et oui, la séparation peut être aussi compliquée pour vous, professionnelle, qui avez partagé des moments cruciaux dans la vie de l'enfant. Votre vécu compte !
- Attention aux précipitations des acquisitions lorsque l'entrée à l'école approche, cela pourrait nuire à la continuité du développement. L'enfant va à son rythme et le développement de l'enfant n'est pas linéaire. Par exemple, il n'est peut-être toujours pas propre, mais au niveau psychomoteur c'est un vrai ninja !

## TÉMOIGNAGE DE MÉLISSA, ASSISTANTE MATERNELLE À DOMICILE, SAVOIR SE DIRE AU REVOIR

« Quand on évoque une fin de contrat d'un enfant accueilli lorsqu'il rentre à l'école maternelle, la première chose qui vient à l'esprit c'est tout ce côté administratif, on évoque moins le côté émotionnel et affectif, c'est un temps fort en émotions pour moi comme pour les petits et leur famille, un rendez-vous à ne pas manquer !

Chaque enfant est unique, j'ai créé une relation particulière avec chacun d'entre eux, au fil des mois et des années. Des liens forts d'attachement se sont forcément créés.

J'ai veillé à leur sécurité, à respecter leur développement propre à chacun, je les ai changés, je les ai aidés à manger, à s'endormir, je les ai rassurés, je les ai accompagnés pour qu'ils gagnent toujours plus en autonomie, j'ai pris soin d'eux quand ils étaient malades et en toutes circonstances je suis toujours restée rassurante, souriante et bienveillante. Être là toujours pour eux, pour bien grandir, c'est ma devise !

Vous comprendrez qu'il est souvent difficile pour moi de rester neutre quand il faut leur dire au revoir, j'ai toujours ce petit pincement au cœur mais malgré tout je reste très confiante car je sais pertinemment que pendant toutes ces années d'accueil je leur ai apporté toutes les armes pour affronter "l'école" et que mes petits guerriers sont prêts !

Le jour "J" les enfants sentent que quelque chose est différent, Nounou est différente. Certains sont surexcités, d'autres tristounets même angoissés à l'idée de rentrer à l'école mais ce qui est sûr c'est que tous les enfants ne sont pas aussi tristes que nounou, car eux n'ont pas conscience qu'aller à l'école c'est ne plus voir nounou ! Cela ne prend sens pour eux qu'à partir de la rentrée scolaire.

Chez nounou Mélissa on organise toujours un goûter festif pour se dire au revoir. Je vis ce dernier jour d'accueil à fond ! Je photocopie mentalement ce petit être qui restera à jamais gravé dans mon cœur, ils y ont tous une place privilégiée. Généralement je prends une photo de moi entourée de ma petite équipe que j'encadre et offre en souvenir à la famille. Et voilà nous y sommes, nous l'avons atteint ce point de non-retour si redouté, c'est parti pour de belles et nouvelles aventures, une page se tourne définitivement mes petits loups vont découvrir le monde de l'école et moi je vais accueillir un nouveau bébé à découvrir moi aussi et à chérir. »



## Rappel sur quelques informations juridiques

### Foire aux questions



J'ai besoin de faire garder mon enfant par une assistante maternelle dans l'attente d'une place en crèche prévue dans 2 mois, puis-je l'embaucher en CDD ?

Non, le législateur n'autorise pas la signature d'un contrat de travail en CDD dans cette situation.

Dans quels cas puis-je conclure un CDD avec une assistante maternelle ?

Uniquement afin de remplacer votre assistante maternelle absente quel que soit le motif et la durée de l'absence (maladie, maternité, formation, congés payés, ...).

Existe-t-il une différence entre la période d'adaptation et la période d'essai ?

Oui. La période d'essai permet de s'assurer que la salariée embauchée convient au poste, tout en lui permettant d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent. Elle doit être prévue au contrat de travail. Sa durée maximum est fixée aux articles 44 et suivants et 95 et suivants de la CCN. La période d'adaptation est non obligatoire mais fortement conseillée dans l'intérêt de l'enfant. La période d'adaptation est incluse dans la période d'essai lorsqu'elle existe. Durant cette période d'adaptation, les conditions et les horaires seront fixés en fonction des besoins d'adaptation de l'enfant (article 94 de la CCN).

Comment choisir entre un contrat sur 52 semaines ou sur 46 semaines ou moins ?

Il faut analyser votre besoin et déterminer sur une période de 12 mois consécutive, le nombre de semaines où votre enfant sera accueilli par l'assistante maternelle. Qu'il soit signé sur 52 semaines ou sur 46 semaines ou moins sur une période de 12 mois consécutive, le contrat de travail est obligatoirement un CDI sauf nécessité de remplacer une salariée absente (CDD).

Mon fils rentre à l'école, je souhaite que mon assistante maternelle continue à l'accueillir après l'école mais pas pendant les vacances scolaires. Comment poursuivre le contrat ?

Il s'agit d'une modification du contrat qui nécessite l'accord de la salariée. L'avenant devra être établi sur la base d'un accueil régulier sur 46 semaines ou moins en fonction du nombre de semaines d'accueil correspondant aux périodes scolaires.

Mon employeur ne me rémunère plus, que puis-je faire ?

Dans un premier temps, l'assistante maternelle peut envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'employeur lui rappelant ses obligations et demandant une régularisation sous délais et indiquant qu'à défaut, elle saisira les juridictions compétentes. Sans suite donnée, l'assistante maternelle devra saisir en référé le Conseil des Prud'hommes afin de demander le paiement des sommes dues et non réglées et l'indemnisation du préjudice subi. L'assistante maternelle a intérêt à garder une copie du courrier envoyé. La procédure à suivre est la même en cas de retard(s) de paiement.

Je suis payée aux heures réelles, est-ce légal ?

Non, la mensualisation du salaire étant obligatoire, vous devez être payée tous les mois un salaire de base mensuel identique.

Peut-on m'amener l'enfant un jour non prévu au contrat de travail ?

Non, les conditions d'accueil de l'enfant définies dans le contrat de travail doivent être respectées par les parties signataires.

Puis-je faire travailler mon assistante maternelle au-delà de 48 heures par semaine ?

La convention collective prévoit une durée hebdomadaire de travail maximale de 48 heures en moyenne sur 4 mois ou, selon les dispositions du Code de l'action sociale et des familles, sur 12 mois, dans la limite d'un plafond annuel de 2250 heures, avec l'accord de la salariée.

Puis-je faire travailler mon assistante maternelle tard le soir et tôt le matin pour tenir compte de mes déplacements professionnels ?

Oui si cela est prévu dans le contrat de travail et si les temps de repos obligatoires sont respectés (*Un repos quotidien minimum de 11 heures consécutives entre deux journées de travail, tous contrats de travail confondus*).

Lorsqu'exceptionnellement je récupère mon enfant en retard, y compris de quelques minutes, mon assistante maternelle me compte une heure majorée, est-ce légal ?

Non. L'accueil journalier se terminant à l'heure de départ du parent avec l'enfant, seul le temps de travail effectué en sus doit être rémunéré.

Je suis assistante maternelle et j'ai moi-même deux enfants à charge de moins de 15 ans, puis-je prétendre à des jours de congés supplémentaires ?

La situation s'apprécie au 31 mai. Si vous n'avez pas acquis la totalité des 30 jours ouvrables de congés payés au cours de la période de référence (*1<sup>er</sup> juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours*), vous pouvez effectivement prétendre au bénéfice de ces jours supplémentaires, dans la limite de 30 jours ouvrables.

Mes propres enfants sont malades et je ne peux accueillir ceux que me confient habituellement mes employeurs, puis-je toutefois prétendre au maintien de ma rémunération ?

Non. Vous avez droit à une autorisation d'absence non rémunérée de 3 jours par an. Ce nombre peut être porté à 5 jours si l'enfant est âgé de moins de 1 an ou si vous assumez la charge de 3 enfants ou plus de moins de 16 ans.

Je ne peux plus confier mon enfant à l'assistante maternelle qui le gardait car j'ai perdu mon emploi, puis-je procéder à un licenciement économique ?

Il n'y a pas de licenciement économique dans la profession d'assistante maternelle mais une rupture de contrat par retrait d'enfant. La rupture de contrat avec l'assistante maternelle nécessite seulement un courrier informant du retrait de l'enfant. La notification de ce courrier (*date de 1<sup>ère</sup> présentation du recommandé ou de remise en main propre*) va déterminer le début du préavis.

## Deux activités ludiques gorgées de soleil

### Peinture au toboggan



**Les beaux jours sont l'occasion d'aller dehors au parc du coin où il y a souvent un toboggan !**

Vous pouvez utiliser celui dans votre jardin ou en fabriquer un avec du carton installé en pente pour réaliser cet atelier. Créatif et original, il plaît beaucoup aux enfants de tous âges : découvrez ensemble les tracés laissés par une balle ou un glaçon coloré qui glisse le long de la pente du toboggan ! C'est aussi un atelier qui permet un travail très intéressant sur la motricité.

- 1 – Installez une grande feuille sur un toboggan (*bien scotcher en bas, en haut, sur les côtés et laisser la feuille descendre plusieurs dizaines de centimètres à plat au sol*).
- 2 – Proposez à l'enfant de plonger les balles ou les glaçons dans les assiettes ou pots de peinture.
- 3 – Laissez glisser les balles ou les glaçons le long du toboggan et admirez les traces laissées !
- 4 – L'intérêt des balles de différentes textures (*lisses, à picots, balles de tennis, ...*) et de différentes tailles est qu'elles laisseront des traces différentes !
- 5 – Invitez l'enfant à parler de ses sensations et à mélanger les couleurs en les nommant.

## Astuces

- Cet atelier permet à l'enfant de prendre conscience de ses mouvements et à l'adulte de l'accompagner dans des mouvements en douceur, afin d'apprendre à les maîtriser, par exemple pour faire glisser la balle et non la lancer !
- Si vous proposez cet atelier à plusieurs enfants en même temps : profitez-en pour faire un travail d'entraide et de solidarité en prévoyant un « ramasseur de balles » en bas du toboggan (*une future star de Roland Garros !*).
- Prévoyez des vêtements qui ne craignent pas la peinture.

## Ombres de la nature



**C'est l'été, il fait beau, la lumière est superbe et les jeux d'ombre aussi ! Les tout-petits aiment beaucoup jouer avec les ombres, alors profitons-en pour découvrir avec eux la nature estivale !**

- 1 – Installez-vous dans le jardin, sur la plage ou dans un parc et admirez avec le jeune enfant les ombres projetées par la nature.
- 2 – Récoltez un élément naturel à portée de main et montrez-le en ombre à l'enfant.
- 3 – Mettez une feuille de papier blanche au niveau de l'ombre pour l'admirer de façon plus nette et proposez au jeune enfant de tracer le contour de l'ombre.
- 4 – Vous pouvez même dérouler un rouleau ou une grande feuille blanche pour dessiner les ombres des arbres, des buissons, ...

## Variante

- Sur une grande feuille de papier, proposez à l'enfant de placer des éléments naturels et d'en tracer soigneusement le contour. Ensuite, placez à côté de la feuille de papier les éléments naturels et proposez à l'enfant de poser sur le bon contour le bon élément.

## Astuces

- Si la lumière à l'extérieur n'est pas suffisante vous pouvez vous aider d'une petite lampe.
- On peut aussi s'installer à l'intérieur grâce aux reflets et à la lumière aux fenêtres pour faire cette activité ou avec une lampe en espace sombre !
- Cette activité est évidemment déclinable en toute saison.

# Nouveautés albums été 2023



## Petit poisson blanc à la découverte des cinq sens Livre jeunesse à partir de 3 ans

Date de parution : 29 juin

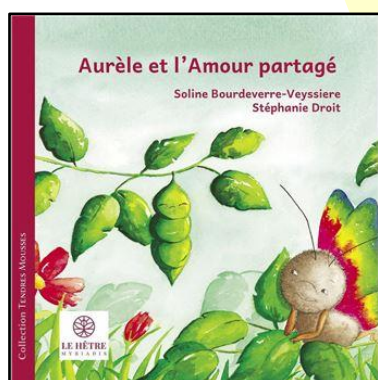
Petit poisson blanc et ses amis découvrent au fond de la mer une chose inconnue, qui ne fait pas de bruit. Quelle étrange odeur ! Au toucher, petit crabe dit que c'est solide. Petit Escargot de mer trouve le goût différent de tout ce qu'il connaît. Crevette joue à se cacher dedans : « Je te vois ! » dit Petit poisson blanc. Et sans le savoir, Petit Poisson blanc a exploré, grâce à ses cinq sens, une vieille chaussure abandonnée.

## Aurèle et l'Amour partagé Livre jeunesse à partir de 3 ans

Date de parution : 22 juin

Aurèle est un petit papillon aux mille couleurs. Bientôt, Aurèle aura une petite sœur. Il a hâte de la rencontrer. Mais d'autres sentiments se mêlent à son impatience. Aurèle a aussi peur que ses parents l'aiment moins. Heureusement, son amie Mia est toujours là pour le rassurer et l'aider à comprendre ses émotions.

Un album aux illustrations aquarellées douces et tendres qui évoquent l'arrivée d'un nouvel enfant dans l'adelphie et les émotions que cela suscite chez l'aîné(e).



## Sept souris dans le noir Livre jeunesse à partir de 6 ans

Date de parution : 5 juillet

Un jour, sept souris aveugles découvrent une chose étrange. Chacune à son tour va essayer de savoir de quoi il s'agit.

### Une histoire-randonnée

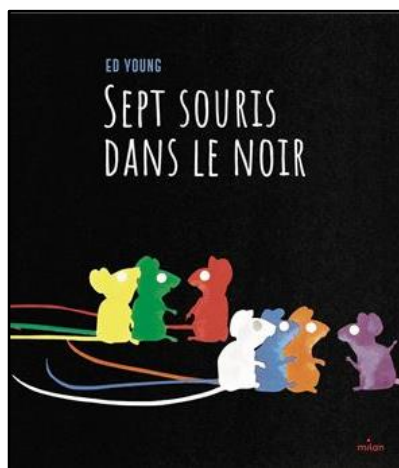
Sept souris aveugles tentent de percer le mystère d'une chose bien étrange qui leur fait face. Chacune explore une partie et donne une réponse, mais seul le dernier souriceau trouvera la solution.

### Une histoire de devinettes

Avec son style graphique, jouant sur la dualité noir/couleur, cet album propose une histoire dont les lecteurs se font complices. Alors que les souris vont mettre du temps à comprendre ce qu'elles ont en face d'elle, l'enfant saisit, grâce au sens de la vue, ce qu'est l'objet mystérieux.

### Une histoire pour apprendre

À travers cette histoire à compter, l'enfant découvrira les premiers apprentissages de la maternelle, tels que les couleurs, les chiffres, les différents jours de la semaine. Un livre à lire à l'école et à la maison.



## La soupe est prête Livre jeunesse 0-3 ans

Date de parution : 7 juin

Il est midi, la soupe est prête !

L'enfant prépare une soupe, complétée par le cheval, l'oie, le bouc ... Chacun y ajoute son petit ingrédient. La soupe est prête ! Mais sera-t-elle bonne ?

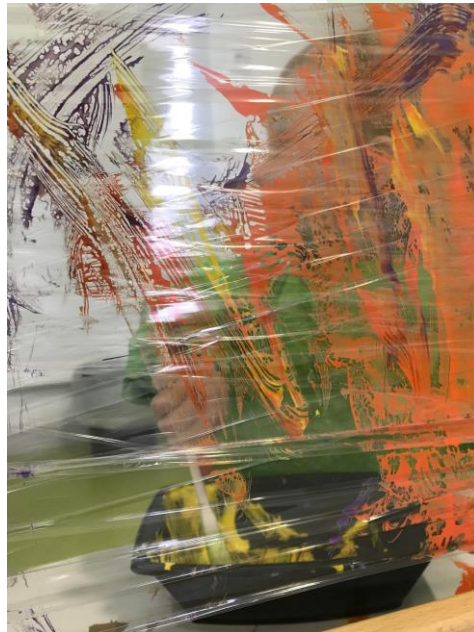
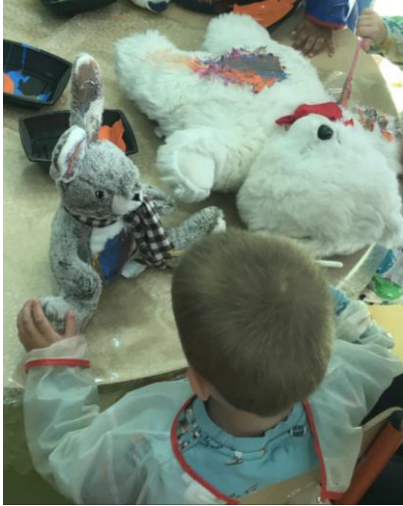
Un conte-randonnée plein de rebondissements et d'humour par Susanne Strasser, l'autrice du livre Le gâteau perché tout là-haut !



# Une si belle année à vos côtés !

Cette année 2022-2023 ce sont **65 ateliers d'éveil différents, 22 assistantes maternelles et 35 enfants** qui ont participé chaque semaine aux ateliers d'éveil organisés par le Relais Petite Enfance.

**Merci à vous mesdames et à vous les tout-petits pour votre participation et votre bonne humeur !**



# Rentrée 2023

## Les temps d'éveil 2023-2024

Pour cette nouvelle année votre RPE vous propose **16 séances d'éveil aux sons** et **32 séances d'éveil psychomoteur** les jeudis matin avec 12 places enfants disponibles sur chaque groupe.

**69 ateliers d'éveil sur les mardis et les vendredis matin**, hors vacances scolaires avec 30 places enfants et assistantes maternelles disponibles sur chaque matinée.

Vous souhaitez participer dès septembre aux temps d'éveil, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : [rpe@payshericourt.fr](mailto:rpe@payshericourt.fr)

## Conférence le 13 octobre 2023

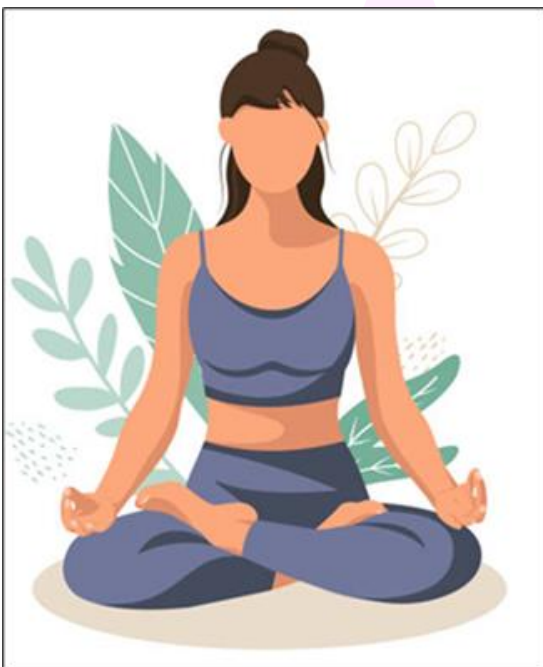
L'équipe du Pôle Petite Enfance et de la médiathèque vous propose **une conférence animée par Mme Laurence Weité-Mouillet**, psychologue, psychothérapeute, **le vendredi 13 octobre à 20H00** à la salle des fêtes d'Héricourt.

**Cette conférence aura pour thème la fratrie.**

« Les relations fraternelles sont teintées d'amour, de jalousie, de grande complicité, de rivalité, de conflits ... »

*Quelles postures parentales adopter alors pour soutenir et aider chacun à développer ses compétences sociales si utiles dans la vie ? »*

Entrée gratuite, tout public à partir de 12 ans, sur inscriptions par mail [rpe@payshericourt.fr](mailto:rpe@payshericourt.fr)



## Journée nationale des assistantes maternelles le 18 novembre 2023

**Deuxième édition à Athesans**

Comme l'année dernière, les RPE des Communautés de Communes des Pays d'Héricourt et de Villersexel souhaitent mettre en lumière le métier d'assistante maternelle en organisant **une journée dédiée au bien-être**.

**Les objectifs sont les suivants** : participer localement à la journée nationale des assistantes maternelles, rompre l'isolement, contribuer au développement de la qualité d'accueil à domicile, valoriser votre profession et renforcer votre identité professionnelle.

*L'organisation de cette journée est bien amorcée par les équipes avec notamment la mise en place de quatre ateliers en présence d'intervenants tels que : ateliers création de cosmétiques, ateliers danse Kangoo Jump, ateliers de maquillage et atelier de relaxation sonore.*

Vous recevrez dès septembre un flyer afin de vous inscrire.

## La formation continue des assistantes maternelles

Depuis plusieurs années les Relais d'Héricourt, Lure, Champagny et Villersexel travaillent ensemble pour la mise en place de formations, facilitent la constitution des groupes et votre départ en stage.

Suite à l'arrêté du 16 août 2021 relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'une assistante maternelle, je vous rappelle que **le service PMI peut vous demander des documents permettant d'évaluer que vous êtes engagées dans une démarche d'amélioration continue de votre pratique professionnelle.** La participation à des formations en fait partie.

**Vous avez droit à 58H00 de formation par an** et ce dès la première heure travaillée. Votre rémunération est maintenue pendant la durée de la formation. Une allocation de formation vous sera versée si celle-ci a lieu hors des temps d'accueil habituels.

Voici la liste des formations pour cette fin d'année 2023 :

- **Recyclage SST** (*Salarié Sauveteur Secouriste du Travail* - 7H00) : 2 groupes sont constitués.

Une formation aura lieu à Héricourt le 7 octobre, il reste 4 places.

Une formation aura lieu à Lure le 18 novembre, il reste 3 places.

- **Prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention** : les 23, 30 septembre et 7 octobre à Champagny, il reste 5 places.

Pour le début de l'année 2024, deux formations sont à ce jour programmées :

- **Prendre soin de toi et prévenir l'épuisement professionnel** (14H00), les 13 et 27 janvier à Champagny, il reste 3 places.
- **Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût** (14H00), les 16 et 30 mars à Villersexel, il reste également 3 places.

Vous souhaitez des renseignements complémentaires ou vous inscrire à un stage, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : [rpe@payshericourt.fr](mailto:rpe@payshericourt.fr)

### Fermeture du service

Du 10 au 23 juillet 2023

Du 7 au 20 août 2023

Le 18 septembre



**Bonne lecture et à bientôt !**